REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX
****

Séance du **30 octobre 2012**
*****

L'an deux mil douze et le trente octobre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU,** Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude , PASCAL Joël, POIX Christèle, RACAMIER Nathalie, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : M DELORD Christophe (Mme. BOROT Valérie), Mme MICHAUD Françoise (Mme AUBERT Jocelyne), M CHAZOT Franck (M CLAVIER Philippe), Mme MARTEL Danièle (M FAURIE Christophe)

Absent : MAULARD Alain

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mardi 23 octobre 2012.

Avant de passer à l'ordre du jour, monsieur le maire transmet les remerciements de la famille Sassolas pour le soutien qui lui a été témoigné.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2012
Présents : 16 Votants : 20 Pour: 17 Abs : 3 Contre : 0

2012.10.01– CHOIX DE L'IMPRIMEUR POUR LE BULLETIN MUNICIPAL ET LES ECHOS REFOCALIENS

Madame BOROT, Adjointe, informe le conseil municipal que plusieurs imprimeurs ont été consultés pour l'impression du bulletin municipal et des trois gazettes.

La commission de communication propose de retenir la société Baylon Villard avec une offre à 240 €HT par numéro pour la gazette et 3 220€ HT pour le bulletin municipal pour 1350 numéros.

Madame BOROT rappelle que la facturation de chaque gazette ne sera effectuée qu'après la réalisation effective du numéro.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Le conseil municipal approuve le choix proposé et retient la société Baylon Villard.**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.02– DOTATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Madame CHAMBON rappelle aux conseillers municipaux qu'un concours communal des maisons fleuries est organisé chaque année sur le territoire de la commune.
Un jury a été constitué et il s'est réuni en juillet afin de visiter les habitations inscrites au concours, et la remise des prix aura lieu le vendredi 16 novembre 2012 à 19h en mairie.

Madame Chambon propose la répartition suivante :

1er catégorie (maisons avec terrain attenant) :

1er prix : 50€ et une composition florale d'une valeur de 20€.
2ème prix : 30€ et une composition florale d'une valeur de 20€.
3ème prix : 20€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

2ème catégorie (maisons sans terrain attenant) :

1er prix : 50€ et une composition florale d'une valeur de 20€.
2ème prix : 30€ et une composition florale d'une valeur de 20€.

Pour les autres participants des deux catégories une récompense d'une valeur de 10€ sera attribuée sous forme de plants ainsi qu'une rose (environ 2€).

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Le conseil municipal approuve la répartition des dotations aux lauréats.**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.03– TARIFS FUNERAIRES 2013

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal de fixer les tarifs funéraires pour l'année 2013 :

CONCESSIONS :

Ouverture de fosse ou de caveau : 156.00€
Concession trentenaire (tombe) : 114.00€ le m²
Concession cinquantenaire (tombe) :186.00€ le m²

COLOMBARIUM :

Casier de 4 urnes pour 15 ans : 318.00€
Casier de 4 urnes pour 30 ans : 624.00€

Redevance pour le dépôt de l'urne comprenant l'ouverture, la fermeture, le scellement, la fixation de la couverture, la fourniture des plaques et de la gravure : 144.00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Le conseil municipal les nouveaux tarifs pour le funéraire pour l'année 2013.**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.04– RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COCOBA

Monsieur le maire présente le rapport d'activité de la COCOBA sur la période de juin 2011 à mai 2012.

Ce rapport est consultable dans son intégralité à la mairie.

Après en avoir entendu la présentation de Monsieur le maire :

- **Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la COCOBA**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.05– RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU GARAGE LA CURE

Monsieur le maire demande à Madame Françoise GRENIER de se retirer de la salle du conseil municipal, avant de présenter cette délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une convention de mise à disposition du garage la Cure avait été conclue avec Madame Françoise GRENIER pour une durée de 3 ans depuis le 1er novembre 2009.

Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise monsieur le maire à louer le garage de la cure à compter du 01 novembre2012 au 31 octobre 2013.**
- **Fixe le montant du loyer à 51.82€.**

Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19

2012.10.06– DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET BALCON DES ALPES

Monsieur Jamonac propose aux conseillers municipaux une décision modificative n°1 du budget du Balcon des Alpes.

Dépenses		**Recettes**
Fonctionnement		
Chap 011 art **6068** **673**	 **-435 HT** **+435 HT**	
Total dépenses fonctionnement	**435 HT**	**Total recettes fonctionnement**

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Le conseil municipal autorise la modification n°1 d u budget du Balcon des Alpes.**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.07– REMPLACEMENT DES BALLONS FLUORESCENTS-CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDE 07

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite remplacer les ballons fluorescents quartier de la Garde, quartier des Sables et quartier des Tilleuls, afin de réaliser des économies d'énergie.
Pour cela, il propose de confier au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche la maîtrise d'ouvrage temporaire concernant ces travaux.
La mise en œuvre de cette maîtrise d'ouvrage temporaire s'effectuera grâce à une convention qui en fixera le cadre juridique et précisera le contenu et le coût des missions confiés au SDE07.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve le programme de travaux.**
- **autorise Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière.**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.08– DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jamonac propose aux conseillers municipaux une décision modificative n°4 du budget principal.

Dépenses		**Recettes**
Investissement		
020 **Op 99 art202**	**-1500** **+1500**	
Total dépenses investissement	**1500**	**Total recettes investissement**

Dépenses imprévues investissement = 82 150 +2 680+1110-1500= 83 990€

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Le conseil municipal approuve cette modification n°4 au budget principal.**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.09– AUTORISATION DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS DES MAITRES D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE L'ARRET DE CAR DE FELY

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a répondu à l'appel à projet lancé par le Conseil Général visant à sécuriser les arrêts de car jugés dangereux.
Monsieur le maire avait proposé au conseil municipal de répondre à cet appel à projet pour l'arrêt situé sur la RD578.
Après étude du dossier, le Conseil Général a décidé de répondre favorablement à notre demande.
Le Conseil Général prévoit de subventionner à hauteur de 70% les travaux qui seront réalisés pour le déplacement de l'arrêt de bus dans le hameau de Fély. Il est précisé que ce taux de participation ne sera pas reconduit l'année prochaine.

Afin de bénéficier de ce taux de participation Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de lancer dès maintenant les consultations auprès des maitres d'œuvre et des

entreprises au travers de l'accord cadre de voirie conclu par la COCOBA pour les communes adhérentes. Le lancement de cette consultation permettra d'obtenir la validation définitive de la subvention et le versement de 80% du montant global avant la fin de l'année 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise monsieur le maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de cette opération de sécurisation de l'arrêt de car de « Fély »**.

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

2012.10.10– DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'ADAPEI a adressé un courrier à la commune dans lequel elle sollicite le versement d'une subvention visant à couvrir les fournitures scolaires pour leur école primaire privée spécialisée de l'Envol.
Cette demande de subvention est motivée par l'inscription d'un enfant de la commune dans cet établissement.
Monsieur le maire propose au conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande de subvention pour un montant identique aux frais de fournitures scolaires versés aux écoles de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Autorise monsieur le maire prendre en charge ces frais de fournitures scolaires**
- **Autorise le versement de 47€ à l'ADAPEI au titre de la participation aux fournitures scolaires**

Présents : 16 Votants : 20 Pour : 20

QUESTIONS DIVERSES

Madame Valérie Borot informe les conseillers municipaux que les pièces complémentaires qui avaient été demandées pour le permis OLIVEIRA ont été déposées en mairie et transmises à la DDT.

Monsieur le maire donne des précisions sur les trois axes envisagés pour le devenir de la cure :

1) Vente en l'état
2) Réaménagement
3) Cession à un organisme HLM au travers d'un bail emphytéotique à un bailleur social, ADIS serait intéressée, et reprendrait les lieux en l'état.

Monsieur le maire invite les conseillers à réfléchir sur ces différentes possibilités afin de se prononcer lors d'un prochain conseil.

Madame CHAMBON Martine informe les conseillers municipaux que l'opération brioches a rapporté 1 551€ et que deux associations ont participé à savoir l'ARAM et le foot.
Elle informe les conseillers municipaux que le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 décembre 2012, les inscriptions devront été faites avant le 24 novembre 2012.

Monsieur JAMONAC Claude informe le conseil municipal que le 15 octobre dernier les enfants des deux écoles ont élu 5 nouveaux membres au conseil municipal des enfants.

Levée de séance 22h30.